GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face à l'épidémie, le Gouvernement se mobilise pour maintenir les droits des femmes en matière d'IVG

Paris, le 3 avril 2020

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 ne doit pas remettre en question nos valeurs les plus fondamentales : celles de l'émancipation des femmes et de leur droit à disposer de leur corps.

Mis en tension par l'épidémie, notre système de santé doit s'adapter pour prévenir les difficultés d'accès à l'IVG. Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé et Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État chargée de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte contre les Discriminations prennent des dispositions pour assurer, dans le délai légal en vigueur, une réponse aux demandes d'IVG des femmes :

- **L'ensemble des consultations nécessaires aux IVG médicamenteuses pourront être réalisées sous forme de téléconsultations**, si la femme le souhaite et le praticien l'estime possible :
    - Une téléconsultation d'information et de remise des ordonnances ;
    - Une consultation de prise du médicament qui arrête la grossesse (antiprogestérone) : en cas de téléconsultation, la femme pourra aller chercher le médicament en officine, en lien avec le médecin ou la sage-femme. Le 2e médicament (prostaglandine) devant être pris 36 à 48h après le premier ;
    - Une téléconsultation de contrôle dans les 14 à 21 jours qui suivent.

- **Le ministre des Solidarités et de la Santé a saisi en urgence la Haute Autorité de Santé** afin d'émettre un avis sur la possibilité d'étendre le délai de réalisation des IVG médicamenteuses hors milieu hospitalier de 7 à 9 semaines d'aménorrhée.

- Enfin, les Ministres encouragent l'ensemble des médecins en ville et les sages-femmes libérales à s'engager dans le maintien des IVG médicamenteuses et demandent aux établissements de santé d'assurer la continuité des IVG instrumentales.

L'avis de la HAS est attendu dès la semaine prochaine afin que l'ensemble de ces mesures rentrent en application dans les tout prochains jours, en liens avec les professionnels et acteurs concernés.

Pour les femmes mais aussi les professionnels qui souhaiteraient avoir des informations sur lieux de prise en charge disponibles, le Planning Familial maintient son numéro vert : 0800 08 11 11.

Contact presse :
Cabinet de Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la santé
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Madame Marlène SCHIAPPA
Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations
presse-seefh@pm.gouv.fr

14 avenue Duquesne
75007 PARIS